

## Budget Primitif 2003

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

### *Rappel des principes des orientations budgétaires 2003 retenues - données financières et budgétaires -*

Les orientations présentées concernent le 3<sup>ème</sup> exercice budgétaire de la Communauté d'Agglomération et le dixième de l'intercommunalité du Grand Besançon.

Notre Communauté est marquée par des caractéristiques qui contraignent l'évolution de nos ressources.

- Le premier emprunt de la collectivité date de 1996, ce qui autorise une extinction de la dette. 15 ans après, alors que la charge financière prévisionnelle augmenterait pour les prochaines années au rythme de 9.200.000 € empruntés par an.
- Les engagements déjà pris par l'Agglomération, notamment ceux relatifs à la structuration de notre collectivité, les investissements engagés, avec les nouvelles charges structurelles de fonctionnement induites particulièrement avec le développement de GINKO, peuvent générer un effet ciseau entre les recettes et les dépenses si nous ne sommes pas vigilants.
- La Dotation Globale de Fonctionnement pour les 4 ans à venir diminue annuellement de 5% maximum en raison du faible niveau du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de notre Communauté par rapport aux autres Communautés.
- L'évolution du produit fiscal de la taxe professionnelle est limitée car les éléments constitutifs de la base de cette taxe sont contraints par l'Etat. La masse salariale, variable dynamique des bases qui représentait 36,8 % de l'assiette de cette taxe est totalement supprimée en 2003, tandis que la compensation en résultant progresse selon le taux de croissance de la DGF, de l'ordre de 2,29% en 2003. Cette compensation concerne presque exclusivement l'Attribution de Compensation de TP versée aux communes.

**Les bases nettes restantes sont fondées sur les seuls biens fonciers et mobiliers dont la croissance est soumise à la conjoncture économique nationale et internationale qui aujourd'hui ne connaît pas l'embellie de ces dernières années.**

A la lumière de ces particularités, il est proposé :

- D'augmenter le produit fiscal à hauteur de 14,3 % comme l'y autorise la Loi de finances 2003, par les mécanismes de la déliaison du taux de TP de ceux de la fiscalité ménage des communes et de la majoration spéciale.
- De recourir un niveau d'emprunt à concurrence de 9.200.000 € pour 2003 conformément à la prospective présentée au conseil communautaire en 2001.
- De projeter une actualisation des tarifs du transport.

A cela s'ajoute la décision d'augmenter le versement transport de 0,05 %.

En raison de la prise en compte de l'augmentation maximum du taux de T.P, il est proposé de couvrir le reliquat du besoin de financement 2003 par une partie de l'emprunt non consommé théorique de 2002.

L'accroissement du produit fiscal résultant de la hausse du taux de TPU a pour effet de réduire le recours à l'emprunt non consommé théorique 2002, destiné à couvrir le reliquat du besoin de financement 2003. L'emprunt non consommé en 2002 s'élevait à environ 8.100.000 € par rapport aux perspectives budgétaires d'emprunts réalisables.

**1. LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS HORS OPERATIONS D'ORDRE.**

<b>BUDGET PRINCIPAL 2003 .</b>		
<i>Avec reports</i>	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
<b>COMPETENCES</b>		
Administration générale	4.574.322,34	140.000,00
Incendie	6.551.133,00	
Collèges	345.000,00	
Economie	10.262.827,00	2 743 990,13
Habitat	989.202,00	180.000,00
Transports	2.350.970,00	2.743.990,13
Subvention d'équilibre au Budget annexe transport	10.000.000,00	
Aménagement - SMSDAB	884.000,00	
Projet d'agglomération	417.000,00	104.500,00
Voirie et stationnement	5 689 697,60	
Politique de la ville	679.000,00	317.040,00
Equipements culturels et sportifs	794.000,00	
SYBERT	3.092.286,00	509.000,00
Environnement	192.500,00	86.500,00
Tourisme	470.135,00	213.868,00
<b>Sous total des compétences</b>	<b>47 292 072,94</b>	<b>5.494.877,11</b>
Résultat N-1	<i>non défini</i>	
FCTVA		855.000,00
Emprunt		<b>13 415 724,83</b>
Charges financières et ICNE	920.000,00	55.000,00
Fiscalité et compensation : taux de 14,30 %		49 265 496,00
DGF		7.090.000,00
Autres charges et produits	152.000,00	5.000,00
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>1.072.000,00</b>	<b>70 686 220,83</b>
ACTP	24.596.450,00	104.425,00
DSC 2003 + DIE (2002)	3.325.000,00	
<b>Sous total des reversements aux communes</b>	<b>27.921.450,00</b>	<b>104.425,00</b>
<b>TOTAL hors autofinancement</b>	<b>76 285 522,94</b>	<b>76 285 522,94</b>

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2003 .</b>		
<i>Avec reports</i>	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
Budget annexe Transports	37.957.775,81	26.040.375,81
Emprunt		1.917.400,00
Reprise du résultat 02	<i>non défini</i>	
<b>TOTAL hors autofinancement</b>	<b>37.957.775,81</b>	<b>37.957.775,81</b>
<b>Subvention Budget Principal - Budget Annexe</b>	<b>- 10.000.000,00</b>	<b>- 10.000.000,00</b>
<b>TOTAL REEL CONSOLIDE</b> <i>(subvention d'équilibre neutralisée)</i>	<b>104 243 298,75</b>	<b>104 243 298,75</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		
	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Dotations aux amortissements	271.852,65	271.852,65
Charges à étaler (fonds de concours)	7 248 478,76	7 248 478,76
<b>TOTAL</b>	<b>7 700 331,41</b>	<b>7 700 331,41</b>

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT</b>		
Dotations aux amortissements	2.808.217,42	2.808.217,42
<b>TOTAL</b>	<b>2.808.217,42</b>	<b>2.808.217,42</b>

Dans ce contexte, les budgets primitifs principal et annexe transport toutes sections confondues, hors écritures d'ordre, autofinancement et subvention d'équilibre du budget annexe neutralisées mais report compris, s'élèvera à : 104 243 298,75 € soit une variation de + 11,10% par rapport au budget primitif 2002.

En incluant les écritures d'ordre le montant total du :

- budget principal atteint 84 616 281,94 €, avec un autofinancement de 630 427,59 €,
- budget annexe atteint 40 855 275,81 €, avec un autofinancement de 89 282,58 €.

## **2. BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES PAR SECTION.**

La section de fonctionnement s'élève à 63 084 163,00 €, soit une augmentation de plus de 7% par rapport au budget primitif 2002 comprenant notamment :

- 1.808 229,41 € liés à des opérations d'ordre en dépenses
- 5.892.102,00 € liés à des opérations d'ordre en recettes.
- et un autofinancement de 630 427,59 €

La section d'investissement s'élève à 21.532.118,94 € soit une augmentation de près de 50% par rapport au BP 2002, comprenant notamment :

- 1.808 229,41 € liés à des opérations d'ordre en recettes
- 5.892.102,00 € liés à des opérations d'ordre en dépenses
- et un autofinancement de 630 427,59 €

## **3. BUDGET PRINCIPAL : PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2003 PAR COMPETENCE.**

### **A) Les recettes de la section de fonctionnement non ventilables.**

#### **1 - La taxe professionnelle unique**

Au regard de la notification des bases fiscales 2003 produite par les services fiscaux, il a été calculé une progression des bases de l'ordre de 8,51 %. Cependant, cette variation porte grandement sur la prise en compte des bases liées à France Télécom (18 507 556 €)

Hors ces bases, la variation serait à la baisse de 2,39%, mais les allocations compensatrices seraient augmentées de 2 381 020 €.

Le produit fiscal total (allocations comprises) serait de 49 599 935 €, soit une variation de 8,53% par rapport à 2002 (contre 7,79% de fait en 2003)

Il faut rappeler que le virement de section à section (autofinancement) doit obligatoirement couvrir le remboursement en capital des emprunts estimé à 650.000 €.

Toutefois, il est projeté de porter le taux de taxe professionnelle unique à 14,3 % selon les modalités décidées dans le précédent rapport sous réserve de confirmation des services fiscaux.

	Montant 2002 en €	Montant estimé 2003 en €	Variation
Bases TP	234.588.000	247 495 000	+ 5,50%
Produit à taux à 13.34%	31.294.039	33 015 833	+ 5,50%
Compensation Etat	14.408.881	13 873 711	- 3,71%
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>45.702.920</b>	<b>46 889 544</b>	<b>+2,60%</b>
Produit à taux maximum (14.30%)		35 391 785	+13,09%
Compensation Etat		13 873 711	- 3,71%
<b>TOTAL FISCALITE</b>		<b>49 265 496</b>	<b>+7,79%</b>

## **2 .Les dotations de l'Etat**

La principale dotation de l'Etat versée à la CAGB est la Dotation Globale de Fonctionnement ; en l'absence de notification à ce jour, il est estimé une variation de cette dotation à -3,5% correspondant à une augmentation de l'enveloppe globale nationale de +1,5% et une réduction maximum de la DGF de la CAGB de -5% en raison du faible coefficient d'intégration fiscal de notre collectivité par rapport aux autres communautés d'agglomération.

Le montant prévisionnel de DGF 2003 est estimé à : 7.090.000 € contre 7.347.333 € en 2002.

## **3 L'ACTP négative**

Lorsqu'une commune a une fiscalité districale supérieure à sa taxe professionnelle ou si elle a procédé à plus de transferts de charges vers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qu'elle n'a perçu de taxe professionnelle l'année précédent la mise en place de la TPU, son ACTP est négative et le versement de cette dernière se fait de la commune vers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

En 2003, l'ACTP négative est estimée à 104.424,99 €, arrondis à 104.425 €.

## **B) Les dépenses de la section de fonctionnement non ventilables**

### **1- L'ACTP**

Au regard du point n°1 présenté plus haut, il est proposé d'inscrire une ACTP 2003 à hauteur de 24.596.450 € arrondis.

### **2 - La Dotation de Solidarité Communautaire**

La partie de la DSC correspondant aux 3 critères obligatoires est de 1.525.000 € en attendant la mise en application des dispositions énoncées dans le rapport 1.1.2

### **3 - La Dotation d'Initiative Economique**

**Son montant est estimé à environ 1.800.000 €** (Ce n'est qu'une estimation, le mode de calcul existant devant être affiné, cf. rapport 1.1.3)

## **C) Les recettes d'investissement des opérations non ventilables.**

- **Le Fonds de compensation de la T.V.A.** : La C.A.G.B. se situe en 2003 dans la dernière année de transition vers un système d'attribution à 100% de FCTVA l'année même des dépenses d'investissement concernées.

Le montant du FCTVA est estimé à 855.000 €.

## **D) Les dépenses d'investissement des opérations non ventilables.**

- **L'annuité de la dette** : Le remboursement en capital des échéances d'emprunts 2003 est estimé à 650.000 €.

**E) Présentation des compétences, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement : FICHES THEMATIQUES.**

**LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES**

**Dotation de Solidarité  
Communautaire :**

1.525.000 €

**Attribution de Compensation de TP :**

24.596.450 € de la CAGB vers les communes et 104.425 € des communes vers la CAGB

**Dotation d'Initiative  
Economique 2002 :**

Environ 1.800.000 € selon les hypothèses.



**Les reversements aux communes représentent :**

- ↪ 43,2 % de la section de fonctionnement (opérations d'ordre comprises) et 46% hors opérations d'ordre.
- ↪ 56,7 % du produit fiscal estimé (taux à 14,30 %), compensations de l'Etat sur la TP comprises.

Ces reversements ont évolué de +2,4% par rapport à 2002, en tenant compte de l'arrivée de 2 nouvelles communes, de la déduction de nouveaux transferts de compétences (cf.point 1.1.1 de ce rapport) et de la rétroactivité de l'actualisation de l'ACTP.

**Communication :**

350.000 € hors investissement pour le portail WEB

**Frais de personnel :**

2 861 580 € soit +75% par rapport au CA 2002.  
(Subvention COS comprise)

**Fonctionnement des services**

**opérationnels (dont SYBERT-SM SDAB et logistique AUDAB-Réseau LUMIERE):**

94 500 € + une enveloppe de 45 000 €, équivalent à la dotation en fournitures et prestations pour 20

**Indemnités élus :**

268 920 € en indemnités élus.

**Investissements**

↳ 400.000 €, soit +1,5% par rapport au CA 2002.  
↳ 142.500 € sur le portail WEB financés pour 92.500 € par ATSR



**Fonctionnement des compétences**

**fonctionnelles :**  
390.500 €.

**Fonctionnement Dépenses : 4.010.500 €**

**Recettes : 47.500 €**

**Investissement Dépenses : 563.822,34 € (reports compris)**

**Recettes : 92.500,00 €**

Les dépenses de fonctionnement de l'administration générale à hauteur de 4 010 500 € regroupent :

- 2.850.000 € au titre des charges de personnel (y compris SYBERT et SM SDAB)
- la logistique des services opérationnels et fonctionnels et les missions des services fonctionnels pour 530.000 €.
- le volet communication pour 350.000 €
- les indemnités des élus et la subvention au Comité des Œuvres Sociales.

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales s'appuie sur une convention signée en 2002 qui prévoit les modalités de calcul, à savoir 1% des rémunérations des personnels permanents de l'exercice N-1.

Les recettes correspondant à la maîtrise d'œuvre du SYBERT, du SMSDAB et de l'AUDAB figurent sur les recettes des compétences concernées.

Les dépenses d'investissement proposées (400.000 €) s'inscrivent dans la poursuite de la mise à jour des matériels informatiques (serveur notamment), dans le renouvellement des outils de gestion financière et de ressources humaines.

Par ailleurs, il sera acquis des nouveaux mobiliers pour les nouveaux recrutés et un véhicule de service en remplacement d'un autre ainsi qu'un autre véhicule affecté aux Elus pour des longs trajets .

En dernier lieu 142.500 € seront consacrés à la création du portail WEB en association avec la Ville de Besançon. Ce projet est financé à concurrence de 92.500 € par le programme ATSR.

*Commission n° 1 : SERVICE SECOURS ET INCENDIE*



La contribution au SDIS pour l'exercice 2003 a été notifiée pour les 59 communes fin 2002.  
**Le montant de cette contribution s'élève à 6.551.133 €.**

Pour mémoire, la contribution 2002 s'élevait à : 6.416.869,86 €.

*Commission n° 1 : COLLEGES*

Désormais, la compétence « collège » est uniquement constituée de remboursements aux SIVOS et à la Ville de Besançon des échéances d'emprunts contractés avant le transfert progressif de la compétence Collège au Conseil Général.

Les notifications des subventions 2003 ne nous étant pas encore parvenues pour les collectivités concernées, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 345.000 €.



**Commission n° 2 : ECONOMIE**



<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses : 1.290.300 €</b>
	<b>Recettes : /</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses : 7.685.537 €</b>
	<b>Recettes : 937.598 €</b>
<b>Reports :</b>	<b>Dépenses : 1.286.990 €</b>
	<b>Recettes : 1.806.392 €</b>

<b>ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>ACTIONS RECURRENTES</b>			
<b>DEPENSES en €</b>		<b>RECETTES en €</b>	
Communication	76.000		
Systèmes Productif Localisé	28.000		
Fonctionnement des ZAE	610.000		
Soutien aux entreprises	288.000		
<b>MESURES NOUVELLES</b>			
Transfert Pépinière de Palente	168.500		
Transfert entretien Pépinière	15.000		
Transfert contribution La Vèze (à valider lors d'un prochain Conseil)	70.050		
Transfert contribution DOLE	15.250		
Prospection exogène	19.500		
<b>TOTAL</b>	<b>1.290.300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>/</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>OPERATIONS EN COURS</b>			
<b>DEPENSES en €</b>		<b>RECETTES en €</b>	
Etudes pré opérationnelles sur les ZAE	340.000		
Pôle Santé Hauts du Chazal	1.332.942		
Maison des microtechniques	2.797.885	Subvention CR	533.598
Acquisitions foncières	836.000		
Investissement sur les ZAE	2.378.710	CITE	404.000
<b>REPORTS</b>			
Remboursement avance TEMIS	1.286.990	Subvention CG25 + CRFC	1.806.392,13
<b>TOTAL</b>	<b>8.972.527</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.743.990,13</b>

**1/ Dépenses de Fonctionnement**

Outre les engagements déjà pris sur les ZAE, TEMIS, HAUTS DU CHAZAL, SMAIBO qui représentent une charge incompressible de fonctionnement de l'ordre de 606.000 € (Fonctionnement de TEMIS : 193.000 €, fonctionnement et investissement du SMAIBO : 328.000 €, reversement conventionnel de TP au SICA : 85.000 €), les aides à l'installation des entreprises sont renouvelées pour un montant de 288.000 € identique à celui de l'année 2002 dont le fonds d'intervention auprès des entreprises : 250.000 €, et Créé entreprendre : 38.000 €.



Cette année, il sera opéré le transfert des contributions statutaires de la ville et des communes pour l'aéroport Dole Tavaux et l'aérodrome de La Vèze. Le montant ainsi transféré représentera 85.000 €.

Un autre transfert acté par le Conseil est celui des locaux et de la délégation de service public de la pépinière de Palente pour un montant estimé à 185.000 €.

Les charges correspondantes font l'objet d'un transfert pris en compte dans l'attribution de compensation.

## 2/ Dépenses et Recettes d'investissement.

Pour le Pôle santé, le montant de l'investissement prévu pour 2003 s'élèverait à 696.940 € dont 404.000 € sont financés dans le cadre du programme CITE.

Dans le cadre de l'opération TEMIS, outre le remboursement des avances de la Ville de Besançon arrêté à 1,5 millions d'€ pour 2003 et autant en 2004, 880.000 € seront consacrés à la poursuite des travaux.

En outre, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon vient de recevoir la notification d'une subvention du Conseil Régional, à hauteur de 228.700 €, au titre de la construction de la zone de TEMIS, sur le volet « pépinières d'entreprises » et 304.898 € au titre de la Maison des Microtechniques.

Par ailleurs, au titre du développement des zones d'activités, il est proposé de mettre en place un budget dédié aux acquisitions foncières de 836 000 € afin de disposer d'une offre foncière pour répondre aux demandes des entreprises. Le mode de réalisation des zones à implanter sur ces terrains devra être défini, et à cet effet des crédits d'études opérationnelles sont inscrits à hauteur de 250.000 €. Est également repris un report 2002 de 164.000 € pour l'achat du terrain de la maison des microtechniques

Il est également budgétisé 2.800.000 € pour la construction de la maison des microtechniques dont le montant avoisine les 8.000.000 € à répartir sur 3 ans. Le montant total des financements attendus s'élèvera à 3.800.000 € sur la période considérée dans le cadre des programmes CITE, ATSR et du CIADT.

Au titre de l'année 2003, le Conseil Régional a notifié une subvention de 304.898 € pour cette opération.

**Commission n° 3 : HABITAT**



**Fonctionnement Dépenses : 539.202 €**

**Investissement Dépenses : 450.000 €**

**Recettes : 180.000 €**

Le montant budgétisé 2003 est en augmentation de 31,4% par rapport au BP 2002.

<b>ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>ACTIONS RECURRENTES</b>			
<b>DEPENSES en €</b>		<b>RECETTES en €</b>	
Etudes dans le cadre du PLH	36.150		
Communication sur le PLH	31.000		
PLUS, PALULOS, PLAI	300.000		
Subventions de fonctionnement à l'ADIL, HDL, ALEPH, AIVS	32.950		
Actions de renouvellement urbain	29.862		
Subventions OPAH	4.240		
<b>MESURES NOUVELLES</b>			
Enquête sur les loyers réalisés par l'ADIL	30.000		
Soutien à la création de logements locatifs privés : prêts locatifs aidés (PC et Programme Social thématique)	75.000		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>539.202</b>		

Le Plan Local de l'Habitat sera poursuivi pour un montant de 67.150 € ainsi que les subventionnements afférents au soutien et à la création de logements sociaux publics pour un montant de 300.000 € (PLU, PALULOS, etc.)

Les principales mesures nouvelles proposées visent à soutenir, pour 75.000 €, la création de logements sociaux privés par le biais de prêts conventionnés et de prêts sociaux thématiques (PST) et à développer une offre locative dans le secteur privé par une animation confiée à HDL pour un montant de 30.000 €.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>OPERATIONS NOUVELLES</b>			
<b>DEPENSES en €</b>		<b>RECETTES en €</b>	
Acquisitions foncières	450.000	Subvention CR 20% Etat 20 %	180.000
<b>TOTAL</b>	<b>450.000</b>		<b>180.000</b>

L'investissement privilégiera l'implantation de logements sociaux en périphérie par des acquisitions foncières susceptibles d'être financées à hauteur de 450.000 € par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon afin d'aider les communes intéressées. Le Conseil Régional et l'Etat participeront au financement de cette action dans la limite de 180.000 €.

**Commission n° 4 : TRANSPORTS (BUDGET PRINCIPAL)**

	Dépenses en €	Recettes en €
Reports	169.970	386.928,98
Investissement	2.075.000	816.400,00
Fonctionnement	106.000	12.600,00
Subvention d'équilibre	10.000.000	
<b>TOTAL</b>	<b>12.350.970</b>	<b>1.215.528,98</b>



**En section de fonctionnement** du budget principal, la compétence Transports se concrétise par :

- une étude sur la gestion des parkings relais à hauteur de 36.000 €, subventionnée par l'Etat à 35% (12.600 €)
- une subvention au Conseil Régional pour la mise en place d'une halte ferroviaire TER à Morre (45.000 €)
- une subvention à la ville de Besançon sur la réalisation d'une étude sur la programmation des pôles multimodaux (25.000 €)
- une subvention d'équilibre du budget principal sur le budget annexe pour 10.000.000 €.

**En section d'investissement** du budget principal, les lignes budgétaires proposées concernent :

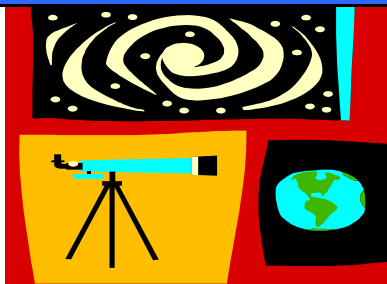
- une étude pré-opérationnelle sur la mise en place d'un réseau d'agglomération « 2 roues », inscrite dans le PDU, pour 67.000 € et subventionnée, dans le cadre de ATSR pour 23.450 €
- une étude sur le nouveau PDU (179.000 €) subventionnée par l'Etat à hauteur de 75.000 €.
- une étude sur l'aménagement d'un pont rue du Chemin Français pour 50.000 €, sur laquelle l'Etat participera pour 17.500 €.
- Des travaux de voirie, notamment pour la giration des bus, la mise en site propre des pôles d'échange TEMIS/ La Bouloie et les Hauts du Chazal pour un total de 1.629.000 €. L'Etat, le Conseil Général et la Région apporteront leur concours pour 684.900 €.
- L'acquisition des terrains pour l'aménagement de parkings relais sur TEMIS pour 150.000 €.

Pour mémoire (cf. point précédent) les reports en dépenses sur cette compétence s'élève à 169.970 € et en recettes à 386.528,98 €.

En 2002, la compétence Transport du Budget Principal ne faisait apparaître en fonctionnement que la subvention d'équilibre (BP + DM : 8.306.568,63 € / CA 2002 : 5.750.000 €) et en investissement, l'étude Croix Ferroviaire et des travaux de voirie (réalisé 1.374.181,94 €).

Des subventions sur ces travaux ont été reçues pour 186.974,24 € ; le solde des montants notifiés a été reporté sur 2003.

**Commission n° 5 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE**



**Fonctionnement**

**Dépenses : 196.000 €**

ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
<b>MESURES NOUVELLES</b>			
Achat de données cadastrales	100.000		
SIG étude de faisabilité	46.000		
logiciels	50.000		
<b>TOTAL</b>	<b>196.000</b>		

L'étude de faisabilité d'un système d'informations géographiques pour 46.000 € permettra l'acquisition de données cadastrales et de logiciels

**Commission n° 6 : PROJET ET CONTRAT D'AGGLOMERATION**

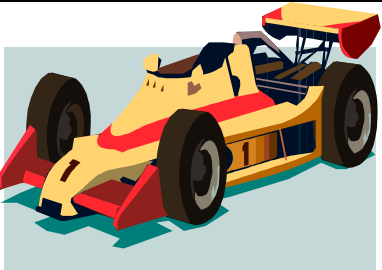


**Fonctionnement Dépenses : 440.000 €  
Recettes : 18.400 €**

ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ACTIONS RECURRENTES			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Projet d'agglomération et contrat	264.000		
CITE	76.000		
<b>MESURES NOUVELLES</b>			
Fonctionnement du Conseil de Développement	77.000		
Mission exploratoire pour un réseau de villes	23.000		
<b>TOTAL</b>	<b>440.000</b>		

La principale mesure nouvelle est le fonctionnement du conseil de développement pour 77.000 € et la poursuite pour 264.000 € du projet d'agglomération dans sa phase de contractualisation menée conjointement avec l'AUDAB.

**Commission n° 7 : VOIRIE ET STATIONNEMENT**

	<p><b>Fonctionnement Dépenses : 4.293.000 €</b></p> <p><b>Investissement Dépenses : 1.396.698 €</b></p>
---	---

<b>ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>ACTIONS RECURRENTES</b>			
<b>DEPENSES en €</b>		<b>RECETTES en €</b>	
Participation CPER au contournement	3 900.000		
<b>MESURES NOUVELLES</b>			
Communication sur pole infrastructure	15.000		
Entretien de la voirie	30.000		
Eclairage de la voie des Montboucons	38.000		
Fonds de concours TGV	310 000		
<b>TOTAL</b>	<b>4 293 000</b>		

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>OPERATIONS NOUVELLES</b>			
<b>DEPENSES en €</b>		<b>RECETTES en €</b>	
Etudes et foncier sur l'entrée Est	1.300.000		
Diverses études	90.000		
<b>REPORTS</b>			
Reports	6 697,60		
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 697,60</b>		

Outre la participation à la réalisation des travaux du contournement évaluée à 3 900.000 € et dont la programmation du financement devra être revue avec l'Etat, le démarrage de l'opération d'aménagement de l'entrée Est comprendra des études et l'acquisition du foncier pour 1.300.000 €. Le montant de cette opération s'élèvera à environ 12.000.000 € et son subventionnement sera de l'ordre de 73% notamment avec la participation de la société CARREFOUR sise à Chalezeule.

Par ailleurs, une provision de 10.000 € (estimation annuelle 38.000 €) pour l'éclairage de la voie des Montboucons ainsi que 90.000 € pour diverses études de voirie sont budgétisés. Le financement par fonds de concours des études relatives au TGV Rhin Rhône sont budgétisées pour 310 000 €.



Fonctionnement Dépenses : 211.000 €  
Recettes : 23.040 €

Investissement Dépenses : 468.000 €  
Recettes : 294.000 €

ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ACTIONS RECURRENTES			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Etude sur la faisabilité des aires des gens du voyage	30.000		
Subvention de fonctionnement O.R.U.	75.000		
MESURES NOUVELLES			
PLIE : subvention de fonctionnement	43.500		
Gestion des aires des gens du voyage	62.500	Subvention Etat	23.040
<b>TOTAL</b>	<b>211.000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23.040</b>

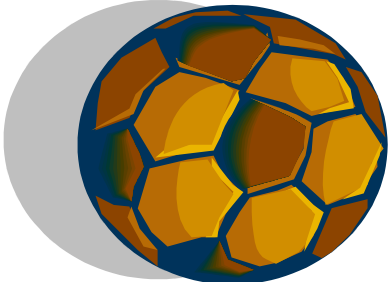
Les actions concernent une étude de faisabilité des aires d'accueil des gens du voyage pour 30.000 € ainsi que la poursuite de la politique de soutien aux opérations de renouvellement urbain des bailleurs sociaux pour 75.000 €.

L'année 2003 sera également marquée par le transfert du PLIE de la ville de Besançon mais aussi par la prise de compétence des gens du voyage.

Le transfert du PLIE, décidé par le conseil communautaire de décembre 2002, représente une dépense globale transférée d'environ 250.000 € principalement affectée à la masse salariale de 4 agents (cf. rapport n°1) mais également à un subventionnement communautaire de 43.500 € pour soutenir l'action de cette association. Cette dernière est pour l'essentiel financée sur les crédits du Fonds Social Européen dont le versement intervient avec un décalage de plusieurs mois. Par ailleurs, il est prévu d'acquérir 2 véhicules pour remplacer le véhicule de 9 ans d'âge.

Le dossier relatif à la création et à la gestion des aires des gens du voyage, dont le financement peut être garanti a minima à 70 % par l'Etat, nécessite une réflexion d'ensemble préalable car les aspects sociaux sont primordiaux dans le traitement de cette compétence.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS EN COURS			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Opérations de renouvellement urbain : maîtrise d'ouvrage de la CAGB	30.000		
OPERATIONS NOUVELLES			
Achat de véhicules pour le PLIE	18.000		
Aménagt. aires des gens du voyage	400.000	Subvention Etat	280.000
Aménagt. d'une aire de grand passage des gens du voyage	20.000	Subvention Etat	14.000
<b>TOTAL</b>	<b>468.000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>294.000</b>

	<p><b>Fonctionnement Dépenses : 444.000 €</b></p> <p><b>Investissement Dépenses : 350.000 €</b></p>
---	---

ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
MESURES NOUVELLES			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Fonds de concours palais des sports	379.000		
Définition de la compétence culture	7.500		
Audit sur la mise aux normes des stades de foot	40.000		
Subventions animations	10.000		
communication	7.500		
<b>TOTAL</b>	<b>444.000</b>		

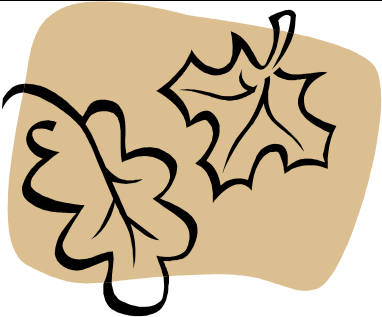
SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS EN COURS			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Opération ORDICLASS	150.000		
Etudes sur le stade nautique de la Malate	200.000		
<b>TOTAL</b>	<b>350.000</b>		

La participation de la communauté à la réalisation du Palais des Sports de Besançon a été actée pour 1.500.000 €. Le montant pour 2003 s'élèvera à 379.000 €.

Une grande partie des écoles de l'agglomération bénéficiera du dispositif ORDICLASS. La CAGB finance la seule mise en réseau des écoles pour un montant budgétisé de 150.000 €. Les équipements sont financés par les communes ainsi que la maintenance des matériels selon des dispositions en cours de définition avec la Ville de Besançon qui agit en qualité d'opérateur technique.

Par ailleurs, la commission souhaite réaliser un audit sur la mise aux normes des stades de foot ainsi qu'une étude sur la définition des contours de la compétence culturelle pour un total de 47.500 €.

L'investissement pour un montant de 200.000 € sera consacré aux études pré opérationnelles du stade nautique de La Malate dont le coût sera de l'ordre de 8 M d'€ et dont le financement notamment dans le cadre du programme ATSR est en cours de définition.

	<p><b>Fonctionnement Dépenses : 122.500 €</b>  <b>Recettes : 30.500 €</b></p> <p><b>Investissement Dépenses : 70.000 €</b>  <b>Recettes : 56.000 €</b></p>
---	--

ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ACTIONS RECURRENTES			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Opération fleurissement 2003	30.000		
Charte environnement	90.000	Subvention DIREN	30.500
MESURES NOUVELLES			
Cotisation à l'ASQUAB	500		
Expertises par le conservatoire national de botanique	2.000		
<b>TOTAL</b>	<b>122.500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30.500</b>


SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS NOUVELLES			
Collines trame verte	70.000	Subvention ATSR	56.000
<b>TOTAL</b>	<b>70.000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56.000</b>

Le démarrage de la Charte d'environnement a été acté pour un montant de 90.000 €. Le recrutement d'un nouveau chargé de mission permet de débiter cette action couverte par une subvention de l'ordre de 34%.

Par ailleurs pour un montant de 70.000 € il est projeté une étude sur la trame verte des collines de l'agglomération pour partie financée par le programme ATSR.

L'opération Fleurissement sera reconduite pour le même montant qu'en 2002, soit 30.000 €.



	<p><b>Fonctionnement Dépenses : 470.135 €</b></p>
	<p><b>Investissement Dépenses : 288.000 €</b></p>
	<p><b>Recettes : 178.500 €</b></p>

ACTIONS ET MESURES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ACTIONS RECURRENTES			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Participation au fonctionnement du SM du Musée des Maisons Comtoises	81.450		
SEM citadelle	30.000		
Convention G.T.F.	3.200		
Subv. pour des projets de secteurs	10.000		
MESURES NOUVELLES			
Charte architecturale des équipements fluviaux	10.000		
Art et histoire	30.000		
Convention de partenariat OTSI	10.000		
Communication	7.500		
<b>TOTAL</b>	<b>182.135</b>		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS NOUVELLES			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Equipements fluviaux	288.000	Subvention A.T.S.R.	178.500
<b>TOTAL</b>	<b>288.000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>178.500</b>


Au titre de la poursuite des actions la participation au fonctionnement du syndicat du Musée des Maisons Comtoises de 81.435 € est en diminution de 10,5% par rapport au B.P. 2002, cette dernière année ayant fait l'objet d'une contribution exceptionnelle. Par ailleurs 70.000 € seront identifiés sur une ligne dédiée dans le budget pour une participation aux investissements actuellement en cours de définition avec les partenaires syndicaux et du contrat CITE. En effet, le syndicat dans le cadre de son développement envisage de remettre aux normes de sécurité son restaurant ainsi que tout le dispositif électrique du site.

La CAGB participera pour 30.000 € au fonctionnement du zoo de la SEM citadelle et pour 10.000 € à la promotion touristique communautaire, dont une partie sera menée conjointement avec l'Office du Tourisme.

Une étude d'un coût de 30.000 € sera menée dans le cadre du programme Pays d'art et d'histoire qui devrait être financée partiellement par la D.R.A.C. ainsi que la réalisation d'une charte architecturale des équipements fluviaux pour 10.000 €

Le dossier majeur en investissement concerne les études pour les équipements fluviaux pour un montant de 288.000 € susceptible d'être financé à hauteur de 178.500 €. Le montant de cette opération s'élèverait à 7.200.000 € et son niveau de financement est en cours de détermination avec la Région, le CG25 et l'Etat dans le cadre du programme ATSR.

## SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR

	<b>Fonctionnement Dépenses : 365.000 €</b> <b>Recettes : 59.580 €</b>
---	--


La contribution de la CAGB augmente de 24%, soit 365.000 € en raison des études préalables au SCOT.

Par ailleurs, la configuration des membres du syndicat évoluera courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2003. Ainsi, les contributions ne seront appelées qu'après le vote du budget supplémentaire 2003.

Le montant de contribution proposé ici tient compte de la future configuration à 4 ou 5 EPCI.

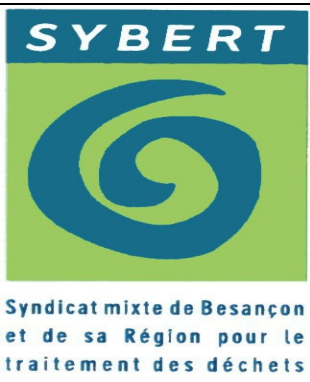
Cependant, le syndicat aura éventuellement besoin de trésorerie jusqu'au versement des contributions. Il sollicite la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour lui avancer de la trésorerie à hauteur maximum de 30.000 € si nécessaire.

## AGENCE D'URBANISME

	<b>Fonctionnement Dépenses : 300.000 €</b> <b>Recettes : 25.000 €</b>
--	--

La participation de la CAGB s'élève à 300.000 € et augmente de 15% en raison du niveau croissant de prestations demandées.

## SYBERT

	<p>Le Comité syndical du SYBERT a arrêté le montant de la contribution 2002 par habitant à 15 € HT.</p> <p>La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'étant pas titulaire d'un Contrat Eco - Emballage (ces contrats étant aux niveaux de communes ou des syndicats de collecte) le taux de TVA appliqué sera de 19,6%.</p> <p>La contribution de la C.A.G.B. est de 3.062.286 €, soit une hausse de 38% par rapport au B.P. 2002.</p> <p>Par ailleurs, il est prévu de mener une étude quant à la prise de la compétence collecte pour 30 K€.</p> <p>Au titre de la maîtrise d'œuvre, le SYBERT reverse à la CAGB 509.000 € principalement affecté aux charges de personnel.</p>
---	--

#### **4. EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT. BUDGET PRINCIPAL.**

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :

- 14.046.152,42 € couverts par :
- l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 630 427,59 €
- un recours à l'emprunt prévisionnel de 13 415 724,83 €

**Les dépenses du Budget Primitif 2003 sont supérieures de 11 414 648,94 € aux orientations budgétaires dont :**

- 630 427,59 € d'autofinancement (virement entre sections)
- 7 700 331,41 € d'opérations d'ordre liées aux transferts de charges et amortissements.
- 3.083.889,94 € de dépenses supplémentaires principalement liées à la non prise en compte des reports (1.484.979,94 €), de l'augmentation du besoin de financement de la section de fonctionnement du budget annexe transport par la subvention d'équilibre (2.000.000 €) et d'une partie du montant plus important de dotation d'initiative économique 2002 et de la réduction d'autres volets de dépenses.

**Les recettes du Budget Primitif 2003 sont supérieures de 9 505 057,11 € aux orientations budgétaires dont :**

- 630 427,59 € d'autofinancement (virement entre sections)
- 7 700 331,41 € d'opérations d'ordre liées aux transferts de charges et amortissements.
- le solde (1 174 298,12 €) correspond à la prise en compte d'une fiscalité plus importante (taux à 14,30% au lieu de 13,34%), une majoration de la DGF (+ 110.000 €) et les reports en recettes d'investissement.

Le recours à l'emprunt prévisionnel est augmenté de 1 909 591,83 €.

Hors ces éléments, le Budget Primitif du budget principal ici présenté est conforme aux orientations budgétaires 2003.

## 5. BUDGET ANNEXE TRANSPORT.



## BUDGET ANNEXE TRANSPORT

### a) La section de fonctionnement égale à 34.109.500 € se décompose :

- En dépenses avec :
  - l'exploitation du réseau: 30.275.000 €
  - la gestion administrative du réseau (taxes, remboursement de versement transport,...) pour 138.500 €
  - des études de fonctionnement (enquête ménage, renouvellement de la DSP,...) pour 400.000 €
  - des actions de communication et divers pour 123.500 €
  - les charges financières, la dotation aux amortissements des biens (2.808.217,42 €) et l'autofinancement (89.282,58 €) pour 3.172.500 €
  
- En recettes avec :
  - L'exploitation du réseau (billetterie -subvention) : 7.648.000 €
  - Le versement transport : 13.400.000 €
  - des subventions, de la DGD: 3.045.500 €
  - Diverses recettes pour 16.000 €
  - La subvention d'équilibre pour 10.000.000 € issue du budget principal (désormais sans TVA)

*A noter que désormais la subvention d'équilibre n'est plus soumise à la TVA ; en contrepartie, un pro rata de déduction appliquée au montant de TVA collectée est calculé sur le budget annexe transport afin de déterminer dans le cadre de déclaration mensuelle auprès de services fiscaux, la différence entre la TVA déductible et la TVA collectée.*

### b) La section d'investissement égale à 6.745.775,81 € se décompose :

- En dépenses avec :
  - les investissements dans le cadre de la DSP : 3.590.000 €
  - des études pour 189.000 € (extension EVOLIS, les transports en sites propres,...)
  - divers équipements et travaux pour 601.000 €
  - le remboursement du capital de la dette pour 661.500 €
  - des reports 2002 pour 1.704.275,81 €
  
- En recettes avec :
  - une subvention de l'ADEME de 95.000 € sur les équipements de bus et l'étude d'extension d'EVOLIS
  - une subvention de l'Etat de 131.600 € sur l'achat de matériels et sur l'étude "transport en sites propres"
  - des dotations aux amortissements de 2.808.217,42 €

- des intérêts courus non échus (ICNE) pour 38.000 €.
- l'autofinancement pour 89.282,58 €
- des reports 2002 pour 1.704.275,81 €

**c) Equilibre du budget annexe**

Le budget transports est équilibré par la subvention du budget principal en section de fonctionnement et par un emprunt de 3.464.896,84 € en section d'investissement, dont 1.585.496,84 € de reports.

**6. EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET TOTAL PRIMITIF 2003.**

Le budget principal 2003 proposé présente une section de fonctionnement de 63 084 163,00 € et une section d'investissement de 21 532 118,94 €, opérations d'ordre comprises.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, soit 630 427,59 € vient compléter les recettes d'investissement.

Le besoin de financement par emprunt du budget principal est donc de 13 415 724,83 €.

Le budget annexe 2003 proposé présente une section de fonctionnement de 34.109.500 € et une section d'investissement de 6.745.775,81 €, opérations d'ordre comprises.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, soit 89.282,58 € vient compléter les recettes d'investissement.

Le besoin de financement par emprunt du budget annexe est donc de 1.917.400 €.

**Ainsi, les 3 éléments constitutifs du besoin de financement global du budget primitif 2003 sont :**

- soit 1.585.496,84 € de reports comptables (budget transport)
- soit 9.200.000 €, correspondant à la moyenne annuelle de recours à l'emprunt proposée par la prospective budgétaire 2001.
- Le solde est de 4 547 627,99 €, inférieur au « non recours » à l'emprunt 2002 d'environ 8.100.000 €.
- **Soit un total de 15 333 124,83 €**

**A la majorité, 2 voix contre et 7 abstentions, le Conseil de Communauté valide le Budget Primitif 2003, budget principal et budget annexe transport.**

Pour extrait conforme,

Le Président